



Métiers de l'Agriculture

spécialité Productions Horticoles

Niveau 3

Apprentissage

- > **Préparation à la vie active par une qualification professionnelle**
Ouvrier(-ière) agricole en maraîchage, horticulture, pépinière
- > **Poursuite d'études**
BPA Travaux des productions horticoles / BP Responsable d'ateliers de productions horticoles / Bac Pro Productions horticoles
Certificat de qualification professionnelle

Spécificités de la formation

- ✔ Une **formation en alternance**
- ✔ Possibilité d'**adaptation du parcours de formation**
- ✔ Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences (prise en charge possible de la **VAA**)
- ✔ Une équipe de **formateurs issus du monde professionnel**
- ✔ Des **intervenants professionnels spécialisés**
- ✔ Des **équipements et matériels professionnels**
- ✔ **Atelier pratique** : serre
- ✔ L'obtention du "**CERTIPHYTO**" opérateur (site du Fresne)

pisanil49.fr ←

lefresne-angers-segre.fr ←

La réussite se cultive ici.





Contenu de la formation

Le cycle de formation, sur 2 ans, est réparti entre enseignement général et enseignement professionnel.

> Des enseignements généraux

Expression et communication professionnelles, mathématiques, informatique, sport, gestes et postures, éducation socioculturelle, anglais, sciences économiques, sociales, site du Fresne : histoire-géographie

> Des enseignements professionnels

- Modules liés aux activités de fonctionnement des exploitations :
 - Organisation du travail
 - Utilisation des matériels et engins
 - Réalisation de travaux d'entretien courants
 - Réalisation des opérations liées à l'irrigation, automatisée ou non
 - Application des produits et traitements
- Module de productions végétales (maraîchage, floriculture et pépinière d'ornement)
- UCARE : permabutte (site d'Edgard Pisani)
- UCARE : commercialisation des végétaux (site du Fresne)

 Des aides à l'hébergement, à la restauration et au premier équipement sont accordées par les organismes financeurs de l'apprentissage (OPCO).

Possibilité d'internat.

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.

Validation du diplôme

Le CAPa est délivré par le Ministère de l'Agriculture. Pour obtenir son diplôme, le candidat doit valider ses unités capitalisables constitutives du diplôme.

En cas de non-réussite, il dispose d'un délai de 5 ans pour valider les UC non-obtenues.

> Modalités de formation

840 HEURES
de parcours complet de formation sur 2 ans

12 SEMAINES
par an en centre. Le reste du parcours étant en entreprise.

En fonction du niveau du candidat, la formation peut être dispensée sur un an.

Conditions d'admission et inscription

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus ou être dans l'année de ses 15 ans en sortie de 3^{ème} (pas de limite d'âge pour les RQTH et certains publics particuliers)
- Retirer le dossier de candidature auprès du secrétariat du CFAA 49
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise
- Rentrée en septembre et sur demande
- Prise en charge des coûts de formation par les organismes financeurs de l'apprentissage
- Avoir au minimum un niveau de 3^{ème}
- Participer à la journée de validation de projet : entretien de motivation et test de positionnement

RNCP 38855 - Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2028